


LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 17 avril 2026
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 3011-1 et L. 3022-10
Vu la délibération n°12 du 6 avril 2026 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président,
CONSIDÉRANT que le Président peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par écrit, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être accordée aux directeurs adjoints par l'organe délibérant communautaire,
CONSIDÉRANT que Mme Anne DEMERLIAT assure les fonctions de Directrice des affaires juridiques et de la commande publique au sein du Pôle Ressources et de la Direction des affaires juridiques et de la commande publique,
CONSIDÉRANT que Mme Valérie LAURENT-ROUX assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle Ressources à Limoges Métropole,
ARRÊTE
ARTICLE 1er : Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 3022-10 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Anne DEMERLIAT, Directrice des affaires juridiques et de la commande publique au sein du Pôle Ressources, pour la signature des documents suivants :
- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction des affaires juridiques et de la commande publique.
- Tout bon de commande, y compris sous la forme de MARCHÉ, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit le prestataire mis en œuvre inférieurs à 25 000 € HT de la Direction des affaires juridiques et de la commande publique.
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction des affaires juridiques et de la commande publique n'entraînant pas d'engagement supplémentaire, notamment les pièces annexes à l'acte d'engagement relatives à la présentation d'un sous-traitant ou sous-traitance.
- Documents mensuels et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction des affaires juridiques et de la commande publique.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (beneficial de expertise, attestation de travail d'un prestataire titulaire de la Direction des affaires juridiques et de la commande publique).
- Demandes de présélection, complément, et informations supplémentaires pour les candidatures, les offres amendement basées, les offres corrigées et les offres incomplètes.
- Engagements de négociation lorsque ceux demandés sont autorisés.
- Lettres de consultation et réponses à recevoir une offre pour les petits achats inférieurs à 40 000 € HT.
- Rapports de présentation établis en application de l'article R024 du Code de la commande publique.
- Notifications des marchés publics quel que soit le montant.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Anne DEMERLIAT, Directrice au sein du Pôle Ressources et à Mme Valérie LAURENT-ROUX, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle Ressources à Limoges métropole

1 DOCUMENT - Publié le 17 Avril 2026

 **28142.pdf**
(.pdf, 161,0 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**